

Affaire 02-141024

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 août 2024

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **08 octobre 2024** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE
OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le **QUATORZE OCTOBRE** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale à Frédéric AZOR – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Gina DALLEAU

Publicité faite le 18/10/2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM02-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Affaire 02-141024

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 août 2024

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 août 2024.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **7 abstentions** (Micheline CLAIN, Frédéric AZOR, Érick BOYER, Joseph Luçay CHEVALIER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 août 2024,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET





PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU SAMEDI 24 AOÛT 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM02-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe à Héliette THIBURCE – Joan DORO 4^{ème} adjoint à Johnny PAYET – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe à Sabine IGOUFFE – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Alain RIVIERE conseiller municipal à Mickaël PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Victorien JUSTINE conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN

Le nombre de présents est de 11 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 08h30

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer Mme Emilie NALEM en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-240824 Report d'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juillet 2024
Affaire 02-240824 Organisation d'un gala international de boxe – demande de subvention de l'association Fight Club des Calumets (AFCC)
Affaire 03-240824 Organisation d'une action sur le thème Mariage Lontan – demande de subvention exceptionnelle de l'Association Village Les Azalées
Affaire 04-240824 Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune - Déplacement en Allemagne de l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais
Affaire 05-240824 Appel à projets « Savoir Nager » de l'Agence Nationale du Sport – validation du plan de financement
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--00000---

Préambule :

Jean-Yves FAUSTIN : Juste une remarque, M. le maire. On a vu, au travers des réseaux sociaux et de la presse écrite, cette semaine, un de nos anciens alliés et maintenant opposant, un élu, sortir dans la presse le fait que la majorité s'effrite, etc., que le maire ne tient plus sa majorité, qu'il faut reporter très régulièrement les différents Conseils municipaux, faute de quorum. Une chose est sûre, c'est que nous avons des élus qui sont actifs, nous avons des élus qui ont une vie professionnelle, une vie familiale, et également, qui s'adonnent à leurs loisirs. Ceci peut expliquer les absences des uns et des autres. Néanmoins, ce que je regrette, c'est que lors de la dernière séance, un seul membre de l'opposition était présent. D'une part, cela veut dire que les dossiers qui concernent les associations palmyrines n'intéressent pas du tout ceux qui, aujourd'hui, s'inventent en donneurs de leçons. Parce que lors des différents Conseils municipaux, on entend ici et là sur les différents dossiers. Et quand il s'agit d'être présent, de donner son avis, de participer à la vie de la collectivité au travers des différentes délibérations pour les associations, et bien, encore ce matin, le triste constat, c'est que l'opposition municipale ne s'intéresse pas du tout, alors là, du tout, sans aucun respect pour le tissu associatif. C'est regrettable. Ce qu'il faut aussi qu'on se dise, et malheureusement constater, c'est que ces gens-là, ils sont peu respectueux, encore une fois, du monde associatif. Ils ne pensent même pas, et d'ailleurs, l'élu de l'opposition qui était présent à la séance du début de semaine, il a quitté la salle pour faire de la politique politicienne, pour ne pas faire atteindre le quorum. Mais, ce n'est pas l'équipe municipale qu'il pénalise, ce sont les associations. Et ces associations-là, elles ont besoin d'avancer, elles ont besoin de sous. elles sont peut-être à quelques jours près pour commander les billets, réservation d'hôtel, déplacements, etc. Je trouve quand même regrettable et désolant qu'on tombe dans ces bassesses de politique politicienne, en voulant essayer de mettre en difficulté telle ou telle délibération. Mais, toujours est-il que moi, en tout état de cause, je prends acte du non-respect et du peu de valeur qu'accordent nos opposants au tissu associatif. Merci de m'avoir écouté, M. le maire.

M. Jean-Claude DAMOUR : Pour rejoindre un peu Jean-Yves ; je vais déjà remercier l'ensemble de mes collègues présents et aussi le personnel administratif, le DGS. Ils sont venus un samedi, à nouveau, pour que nos associations puissent, demain, mener à bien nos actions. J'aimerais bien qu'on pose la question. Comment cela se fait qu'un élu se permette de s'asseoir à l'intérieur de cette salle et puisse partir quand il veut ? À la rigueur, cela doit être un lieu sacré ou un sanctuaire. Quand tu entres, tu ne peux plus sortir. Je trouve que c'est vraiment dommage. Encore une fois, j'ai bien compris que l'instruction, ce n'est pas l'intelligence. Malheureusement, des noirs il y en a encore, mais des couillons il y en aura de moins en moins. Et on espère que les associations l'ont bien vu, comme Jean-Yves le dit, que l'opposition n'est pas là. Quand il dit que nous n'avions pas le quorum, lui-même il ne l'avait pas. L'opposition est à quatre et il est toujours là. Merci à vous, mes collègues.

Apposé et reçu en préfecture le 16/10/2024
974-219740065-20241014-DCM02-141024-DE
Etat de transmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

M. le Maire : Merci à tous. Je pense qu'on notera et on prendra acte de ces interventions et des remarques, je dirais, intelligentes.

--ooOoo--

Affaire 01-240824

Report d'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juillet 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- APPROUVE le report de l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2024,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-240824

Organisation d'un gala international de boxe – demande de subvention de l'association Fight Club des Calumets (AFCC)

Observations :

M. Jean-Claude DAMOUR : On a beaucoup de chance d'avoir un tel gala, je dirais, un tel plateau, le 14 septembre. Je serai hors département, mais je compterai sur vous, M. le maire, et mes collègues élus pour votre présence à ce gala. L'enveloppe peut paraître, peut-être, énorme, pour certains. Mais, je peux vous dire que l'association met beaucoup de billes là-dedans. Ils se sont donnés beaucoup de mal à réunir les fonds nécessaires pour organiser ce gala de boxe. Donc, chapeau à eux. J'espère que vous allez profiter du spectacle, M. le maire et vous aussi, mes collègues.

M. le Maire : Merci beaucoup. Vous avez tous compris, on est tous invité à ce gala.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 6 000,00 euros à l'Association Fight Club des Calumets.
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 03-240824

Organisation d'une action sur le thème Mariage Lontan – demande de subvention exceptionnelle de l'Association Village Les Azalées

Observations :

M. Jean-Claude DAMOUR : Apparemment, Mme la Présidente des Azalées nous a demandé de reproduire un mariage lontan. Donc, pourquoi pas les suivre. Ce jour-là, nos écoles seront présentes aussi. C'est un mercredi, cela va être le centre aéré. Donc, ils seront présents pour voir comment se déroulait le mariage lontan. C'est un petit budget. Et là encore, tristement, pour revenir sur les premiers propos de ce Conseil municipal, voir que l'opposition n'a rien à cirer de nos personnes âgées. Dommage.

Mme Sonia ALBUFFY : M. DAMOUR, sur le mariage lontan, il y aura l'orchestre en cuivre et tout ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Il y aura la charrette bœuf, l'orchestre en cuivre, la pièce montée traditionnelle.

M. le Maire : Question peut être bête et pas disciplinée. Mais, cela va être un vrai mariage.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM02-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de dépôt en préfecture : 16/10/2024

M. Jean-Claude DAMOUR : Non. Ce sera une reconstitution d'un mariage lontan.

M. le Maire : C'est dommage, parce qu'on aurait peut-être pu profiter que deux personnes âgées qui se sont rencontrées dans l'association se marient. On sera tous invités ?

M. Jean-Claude DAMOUR : J'espère bien que vous serez là, M. le maire.

Mme Marie-Lourdes VÉLIA : Pour les dames, si vous pouvez vous habiller en robe et chapeau, c'est le thème.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 3 000,00 euros à l'Association Village Les Azalées,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 04-240824

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune - Déplacement en Allemagne de l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais

Observations :

M. Jean-Claude DAMOUR : Environ sept jeunes et deux encadrants partiront en Allemagne, en octobre prochain, pour faire un gala de boxe international. Comme l'année dernière, on a voulu accompagner cette association qui se bat tous les jours pour réunir des fonds. Comme vous le savez, un déplacement sur la métropole coûte bonbon. Je pense que c'était le minimum qu'on pouvait faire pour eux.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 3 000,00 euros à l'association 2PECR,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 05-240824

Appel à projets « Savoir Nager » de l'Agence Nationale du Sport – validation du plan de financement

Observations :

M. Jean-Claude DAMOUR : Par le biais de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), le service des sports, en partenariat avec, bien sûr, nos maîtres-nageurs ont monté un dossier pour avoir un peu de sous. On a axé la priorité sur les CM2 qui basculent en 6^{ème}. Et si on touche tous les CM2 et qu'il reste encore de la marge, on descendra au CM1. Donc, le but, c'est de dire que quand on arrive au collège, on sait nager.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le plan de financement de l'action,
- VALIDE la demande d'une subvention de 8 900 euros auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'appel à projets « Savoir-Nager »,

Accusé de réception en préfecture
87418740065 2024014 06M03-11024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

- VALIDE la mise à disposition des moyens logistiques et humains
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--
Questions diverses

M. Mickaël PAYET : Ma question est pour Jean-Claude pour avoir un petit complément sur toutes ces demandes de subventions. On a bien vu que ces subventions, malheureusement, on est à contribution, je pense, surtout à 80 % de la part de la commune. Moi, j'aimerais savoir si, hormis nous, il y a une ligue, ou je ne sais pas, une autre subvention qui est venue compléter ces subventions demandées par ces associations-là ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Si je prends juste le gala de boxe, en fait, ils sont en partenariat avec un club de Saint-Denis. Donc, la somme globale est au-delà des 20 000 €.

M. Mickaël PAYET : D'accord. Il y a une contribution de la Région, du Département ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Non. Très peu de demandes aujourd'hui, quand les associations, en gros, bénéficient du Conseil départemental et même de la Région. La lourdeur des dossiers par moment où le temps que ce soit validé, beaucoup de nos associations se découragent avant. S'ils ont fait une fois, c'est difficile de recommencer une deuxième fois.

M. le Maire : Avec la lenteur administrative des autres collectivités et institutions, très souvent, les associations abandonnent les petites subventions qu'on pourrait récupérer à droite et à gauche.

M. Jean-Claude DAMOUR : Voilà. Quand quelqu'un veut faire bouger le dossier, cela peut aller vite. Mais, malheureusement, s'il n'y a personne derrière le dossier, cela met un peu plus de temps et donc, décourage l'association.

M. Mickaël PAYET : Dernière petite question pour moi. Est-ce que c'est possible de faire un petit point sur le Territoire Zéro Chômeur ? S'en est où ? Est-ce qu'on a un début programmé pour l'avenir, pour les premières embauches ?

M. le Maire : Au prochain conseil, on va faire un petit point là-dessus, parce qu'on n'a pas tous les éléments. Le dernier élément positif, c'est qu'on a fait voter une affaire, à la Cirest, pour que la Cirest apporte son soutien sur le Territoire Zéro Chômeur de La Plaine-des-Palmistes. On a préparé une motion qu'on a fait signer à tous les élus de l'Est qui composent la Cirest. Et on a eu un retour ; le président de la Cirest a interpellé le président du Département pour que le Département mette, un petit peu, les bouchées doubles sur la lenteur qu'ils ont aujourd'hui, administrativement, pour pouvoir apporter leur soutien. Là, actuellement, tous les courriers sont retournés dans l'Hexagone, dans cette association du Territoire Zéro Chômeur, pour continuer à examiner nos dossiers. Pour l'instant, on est en attente de retour pour être intégré et aller booster le Département. En tout cas, sachez que tous les élus de l'Est ont signé cette motion et cela a été voté il y a deux semaines, à la Cirest. Cela suit son cours. On a eu les doubles des courriers envoyés au Département avec accusé de réception pour le président. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 24 août 2024 est levée à 08H51.

Secrétaire de séance,

PAYET Johnny Maire 	IGOUFFE Sabine 1 ^{ère} adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 ^{ème} adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 ^{ème} adjointe 
DORO Joan 4 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 5 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 ^{ème} adjoint 	THIBURCE Héliette 7 ^{ème} adjointe 
Vacant 8 ^{ème} adjoint	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale
BOYER Erick Conseiller Municipal 	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal 	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale 
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal 	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale 	ARZAL Sophie Conseillère Municipale	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale 	BOYER Yannick Conseiller Municipal	LEGER Sylvie Conseillère Municipale	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal 
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal 		

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241014-DCM02-141024-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024